



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



III - Prestataires

III.1 - Prestataires de services d'investissement

III.1.1. Agrément / Programme d'activité / Passeport

Applicable au 9 mai 2018

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2009-24

Questions-réponses relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille

Version consultée

Résumé

La position-recommandation DOC-2009-24 apporte des précisions sur le champ d'application et la procédure de notification relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille (notamment sur le contenu du dossier à transmettre à l'AMF et les personnes en charge de la notification).

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Articles 317-10 à 317-14 du règlement général
- ↘ Articles 321-18 à 321-22 du règlement général

Archives

- ✓ Du 27 novembre 2017 au 08 mai 2018 | Position - Recommandation DOC-2009-24

Questions-réponses relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille

La position-recommandation DOC-2009-24 apporte des précisions sur le champ d'application et la procédure de notification relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille (notamment sur le contenu du dossier à transmettre à l'AMF et les personnes en charge de la notification).

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Articles 312-11 à 312-15 du règlement général
- ↘ Articles 317-10 à 317-14 du règlement général

- ✓ Du 29 juillet 2014 au 26 novembre 2017 | Position - Recommandation DOC-2009-24

Questions-réponses relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille

La position-recommandation DOC-2009-24 apporte des précisions sur le champ d'application et la procédure de notification relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille (notamment sur le contenu du dossier à transmettre à l'AMF et les personnes en charge de la notification).

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- Articles 312-11 à 312-15 du règlement général
- Articles 317-10 à 317-14 du règlement général

- ✓ Du 07 décembre 2009 au 28 juillet 2014 | Position - Recommandation DOC-2009-24

Questions-réponses relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille

L'AMF apporte des précisions sur le champ d'application et la procédure de notification relatives aux changements d'actionnariat dans les sociétés de gestion de portefeuille (notamment sur le contenu du dossier à transmettre à l'AMF et les personnes en charge de la notification).

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- Articles 312-11 à 312-15 du règlement général

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02